



# Compte rendu du Bureau Exécutif du 11 décembre 2015

Présents : Madame Larquet Béatrice, Messieurs Corpart Jean-Luc, Le Minh Hieu, Pottelette Jean-Pierre, Lorin Jean, Masse Lionel et Dazy Jean-Claude.

Absente excusée : Mme Mérigeau Claudie

Invitée : Mme Coubard-Pluot Nathalie

1) Honoraires et frais des arbitres (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016) :

Non revalorisés depuis plus de 10 ans il a été demandé à Jean-Pierre Pottelette de proposer une modification des honoraires des arbitres

Il est d'abord entériné qu'il n'y aura plus jamais deux épreuves organisées le même jour arbitrées par une seule personne.

A l'unanimité les membres présents adoptent les propositions suivantes :

- 84 € par séance de 24 à 30 donnes de quelque série que ce soit sachant que les épreuves disputées sur un weekend comptent pour 3 séances, celles disputées sur la journée pour 2 séances sauf Espérance et Interclubs division 4 qui comptent pour une séance 1/2.
- Les remboursements de frais selon tarifs suivants :

Repas :	20 €
Collation :	6 €
Forfait déplacement	
Intra-muros :	5 €

2) Frais de déplacement (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016) :

Non revalorisés eux aussi depuis 10 ans ceux-ci seront différenciés selon qu'il s'agit de déplacements intra-muros ou longue distance savoir :

- Intra-muros : 0.40 €/km (Tarif fédéral)
- Longue distance : 0.30 €/km.

3) Organisation des épreuves :

Il est rappelé que celle-ci dépend du nombre d'inscrits (or celui-ci varie bien souvent jusque la veille de l'épreuve voir jusqu'au jour « j » pour des raisons diverses...) Il est donc impossible au Directeur des Compétitions de décider de l'organisation et de la mise en place définitive de la

compétition et en particulier d'un « Interwoven » qui permet en principe de faire se rencontrer un maximum de paires entre elles (à condition toutefois d'avoir un certain nombre de paires et de données précis et connus à l'avance).

**La mise en place d'un Interwoven est donc à l'initiative du seul arbitre.**

Toutefois, étant donné les problèmes de mise en place de ce système, (édition des feuilles de position par table à la dernière minute et les difficultés pour les participants : erreurs de places, temps plus long pour les changements...) il est décidé que :

- l'Interwoven ne s'appliquera obligatoirement qu'aux épreuves de 1<sup>ère</sup> série quand ce sera techniquement possible.
- sera mis en place en 2<sup>ème</sup> série éventuellement.
- ne sera jamais utilisé en séries inférieures.
- La présence de l'arbitre en salle sera plus que jamais nécessaire afin de faire respecter le timing et de limiter le temps passé lors des changements.

Bien que les arbitres devraient être en mesure de s'auto former à l'utilisation des mouvements spéciaux (la doc fédérale étant explicite) et tout particulièrement à la mise en place de l'interwoven, les autres mouvements n'étant applicables qu'en ligue et donc mis en place par le directeur de ligue, il sera réalisé une action de formation à l'initiative de JPP pour les mouvements spéciaux et de Minh pour la correction des bugs générés par MAGIC et les Bridgemates.

Il sera par ailleurs rappelé aux arbitres qu'en cas de problème avec Magic, ils ne doivent pas appeler la Fédé, mais Minh sauf si celui-ci n'est pas disponible ce qui est très rare.

4) Participation aux épreuves :

Un tableau sur l'évolution du nombre de participants à toutes les épreuves depuis l'année 2009/2010 est distribué.

Globalement celui-ci fait ressortir un léger fléchissement de la population. A remarquer quand même un signe positif : la participation fortement en hausse aux épreuves de « promotion ».

- Coupe de France

Le vieillissement semble être la cause principale d'une certaine désaffection pour cette épreuve ; autres raisons souvent invoquées : déplacements le soir, difficultés pour convenir d'un lieu et d'un moment satisfaisants... et aussi la condescendance de certaines équipes haut de gamme qui n'ont pas toujours la victoire modeste.

Il sera rappelé aux équipes qu'elles peuvent toujours avant la finale de comité modifier leur composition et se compléter avec des joueurs n'ayant pas joué dans une autre équipe.

- Coupe du Comité

Celle-ci s'avère être un échec selon son organisation actuelle. En conséquence le bureau décide que :

Toutes les équipes éliminées de la Coupe de France seront reversées automatiquement en coupe du Comité (quel que soit le niveau du tour qu'elles auront atteint...)

L'équipe éliminée en Coupe de France devra faire savoir si elle s'inscrit pour la Coupe du Comité. Il sera offert à ces équipes la possibilité de modifier leur composition à condition de conserver au moins 50 % de leurs membres d'origine. (C'est-à-dire par exemple que 2

équipes éliminées en Coupe de France pourraient n'en former qu'une pour la Coupe du Comité).

Seule exigence, faire connaître suffisamment tôt les inscriptions fermes à la participation à la Coupe du Comité afin de prévoir l'organisation de celle-ci qui dépendra du nombre d'inscrits. Elle aura de plus lieu postérieurement à la finale de la coupe de France et si possible sous une forme festive.

5) Responsable compétitions par club

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président chargé de la promotion du bridge va faire un recensement de ces personnes auprès de chaque club. Il est rappelé que c'était un souhait émis lors du dernier Conseil et que ce n'est pas une obligation (le but étant d'avoir un interlocuteur attitré pour les inscriptions dans chaque club..).Il prendra ensuite leur attache afin de voir avec eux les actions possibles ou nécessaires à une meilleure promotion de la compétition.

6) Annonce activité « Bridge »

La démarche a été faite par Lionel Masse auprès des éditeurs du guide « Le monocle » afin de faire connaître le bridge à Reims (Club, Comité, Activités...) au même titre que les nombreuses associations de loisirs figurant dans ce guide.

7) Complémentaire santé obligatoire des salariés

Le Comité ne sera certainement pas concerné par cette nouvelle obligation applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 étant donné la situation particulière de la Secrétaire du Comité déjà prise en charge par le biais de la mutuelle de son époux. Toutefois, et à titre conservatoire, une demande de devis sera effectuée auprès d'AXA l'assureur privilégié par la fédé.

8) Délégué APR (Animateur Pédagogique Régional)

Le Président rappelle qu'il a été sollicité à la mi-octobre par Bernard FINGER chargé de la formation jeunesse qui désirait réunir à St Cloud le délégué jeunesse, un représentant des grands clubs et un vice-président .Compte tenu de l'indisponibilité de Sybille et de Lionel , c'est Minh qui a accepté de participer à cette réunion.

S'agissant de l'APR lui aussi invité , compte tenu du fait que depuis plus de 10 ans les APR successifs n'ont jamais eu l'initiative de quelque action que ce soit (à tel point d'ailleurs que peu de monde savait quel pouvait être son rôle) et aussi du fait que l'APR en titre compte tenu de ses horaires de travail était systématiquement indisponible pour ce type de réunion , il lui a été demandé de démissionner. C'est Nathalie qui s'occupe déjà régulièrement de la formation des jeunes des initiateurs scolaires ou non qui volontaire a été nommée pour remplir **bénévolement** ce rôle.

Du compte rendu de cette réunion transmis par la Fédé, il ressort :

-Que les astérisques et autres termes de type « représentante » qui y figurent, démontrent que cette nomination est sujette à une contestation larvée par la fédé.

-Que la fédé veut attribuer un rôle de censeur voir répressif tout particulièrement à l'encontre des enseignants du bridge tout en posant la condition que l'APR soit lui-même au minimum maître assistant, **donc juge et parti**. Il semblerait en effet que la Fédération veuille faire de cet APR un personnage adoubé par celle-ci et qui serait chargé de veiller au bon fonctionnement de l'enseignant dans son Comité et au respect strict des règles établies par la Fédération.

Dans ces conditions, Nathalie nous informe qu'elle renonce donc à ce poste.

Il est alors de ces faits décidé qu'il n'y aura pas d'APR en Champagne ce qui compte tenu de l'incurie des APR précédents ne changera donc rien. Dans tous les cas et si ultérieurement un APR venait à être nommé, il est évident qu'à l'instar des autres activités exercées au sein du comité, celle-ci ne saurait être que bénévole.

#### 9) Informations jeunesse

Mme Coubard-Pluot et Mr Le complètent le compte rendu de la réunion d'information à laquelle ils ont assisté à la Fédération, concernant le « bridge jeunesse » en leur qualité de représentants du Comité de Champagne. Ils ont accepté sur proposition de la fédé que Mme Berg vienne exposer le rôle et les règles encadrant les intervenants en milieu scolaire. Il reste à recenser les initiateurs intéressés et s'ils sont suffisamment nombreux à fixer une date.

Lionel MASSE